J'AI
AVORTÉ
JE VAIS
BIEN
MERCI

« Elles sont 300 000 chaque année »

Discours de Simone Veil pour le droit à l'avortement, 26 novembre 1974

Interruption de grossesse
IVG #Avortement

L'interruption de grossesse est une réalité:

- Historique
- Anthropologique
- Multiculturelle
- ..

L'IVG: légalise, dépénalise sous des conditions variables, suivant les états et les époques, l'interruption de grossesse, mais ne la crée pas. Elle l'encadre.
L'IVG = Acte de santé publique (porté par ministre de la sante)

L'avortement tue les femmes: 47 000 morts par an

Pourquoi une femme ne peut –elle poursuivre sa grossesse?

Une question de Normes Sociales?

- Pour elle et pour lui, couple..
- Age (trop jeune – trop vieux)
- Avoir fini ses études, avoir trouvé un travail, CDI.
- Avoir un logement
- Etre en couple?
- Couple stable qui se projette dans avenir
- Rapport sexuel choisi et non subi
- Pas faire une famille trop nombreuse
- …

- Les normes varient suivant les époques et les cultures mais sont toujours présentent.
- Normes sociales # Loi

Dans le monde

- 56 000 000 interruptions de grossesse par an (entre 20 et 25% du nombre total de grossesse)
- 4,7 à 13,2 cause DC maternel
- 49% non médicalisé (avortement)
- 47 000 DC de femme au moins!

La grossesse non planifiée et l'avortement ont lieu dans les pays de tous niveaux de revenus

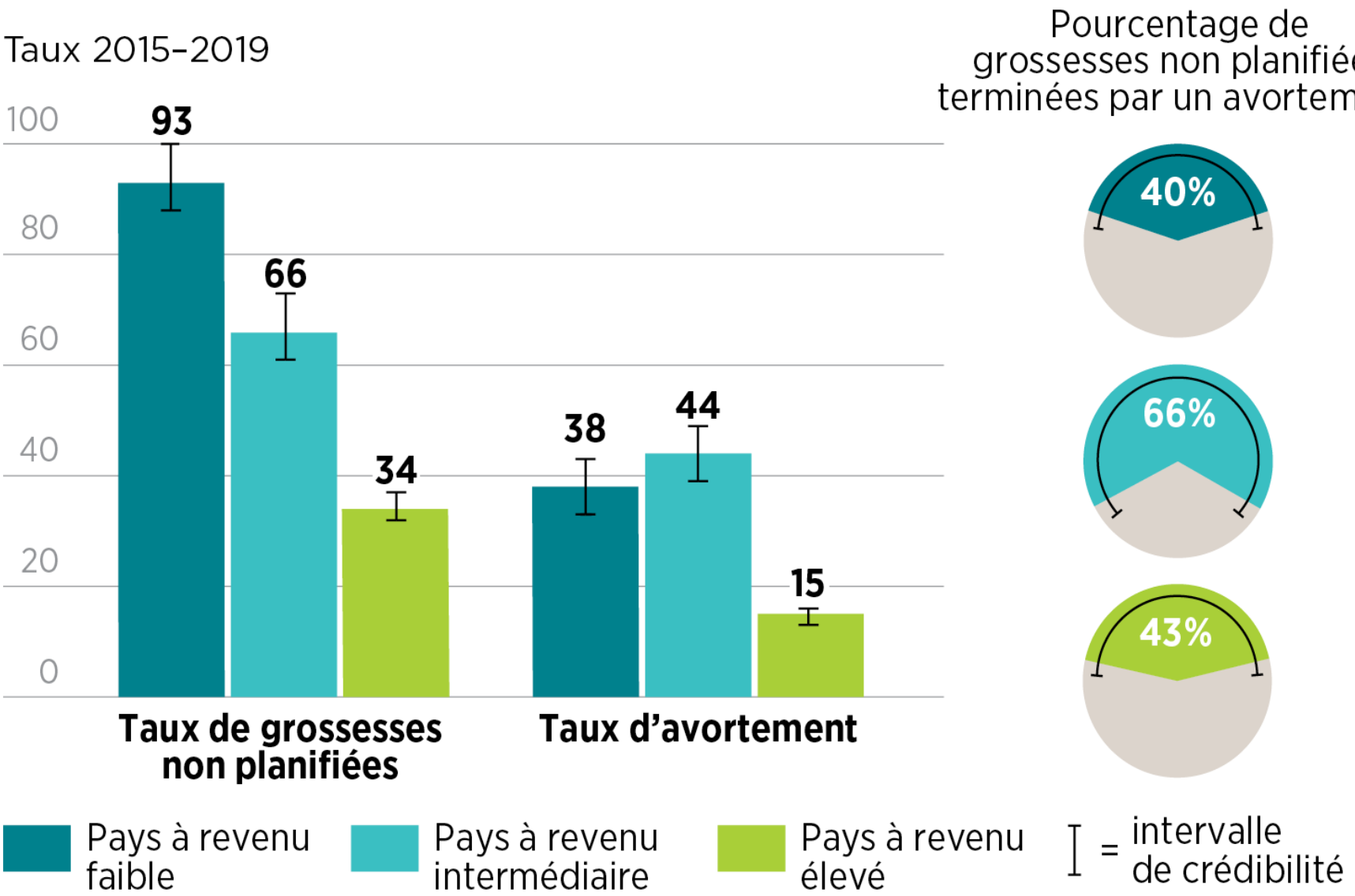

guttmacher.org

La grossesse non planifiée et l'avortement ont lieu dans le monde entier, que l'avortement soit largement autorisé ou non

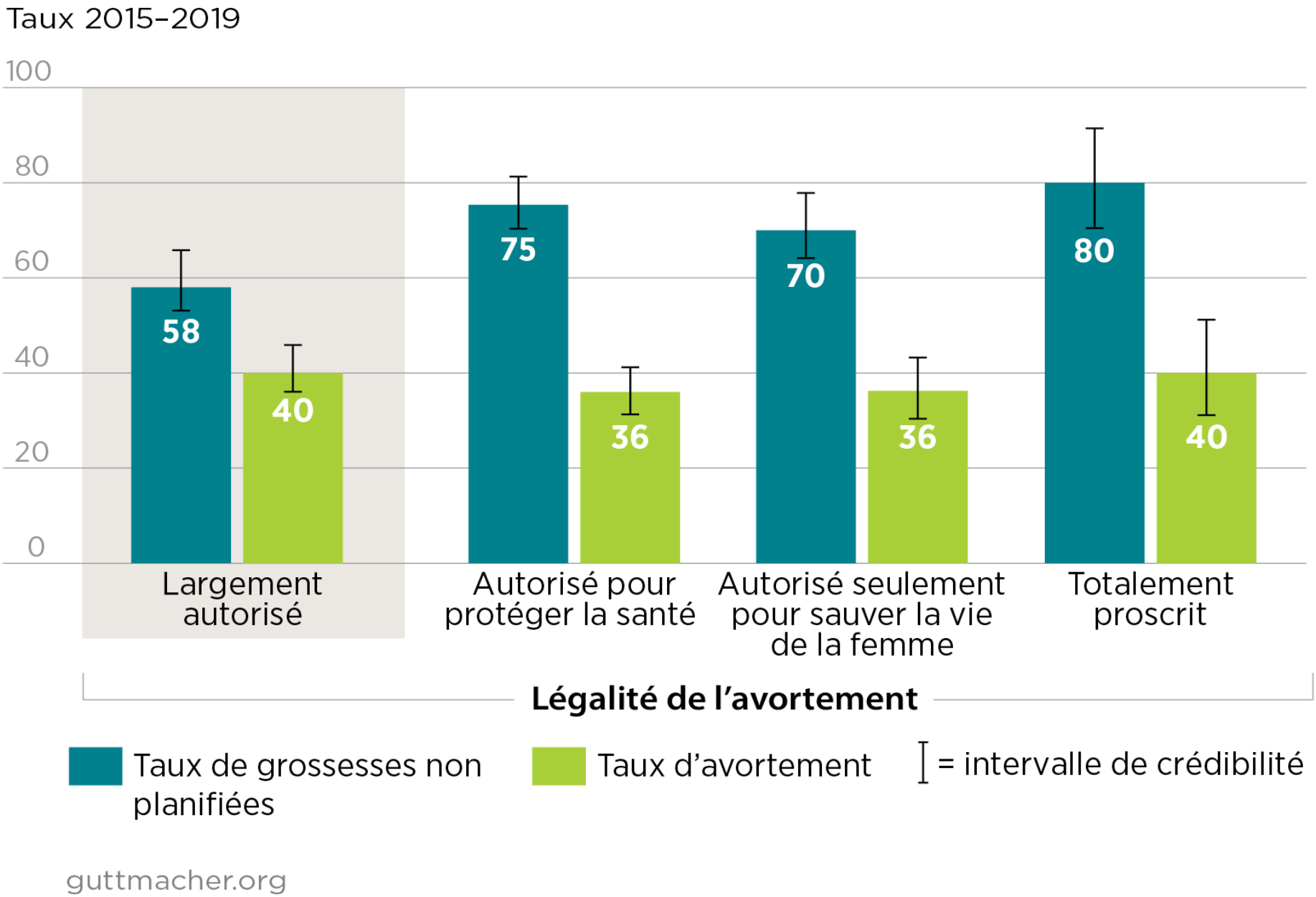

guttmacher.org

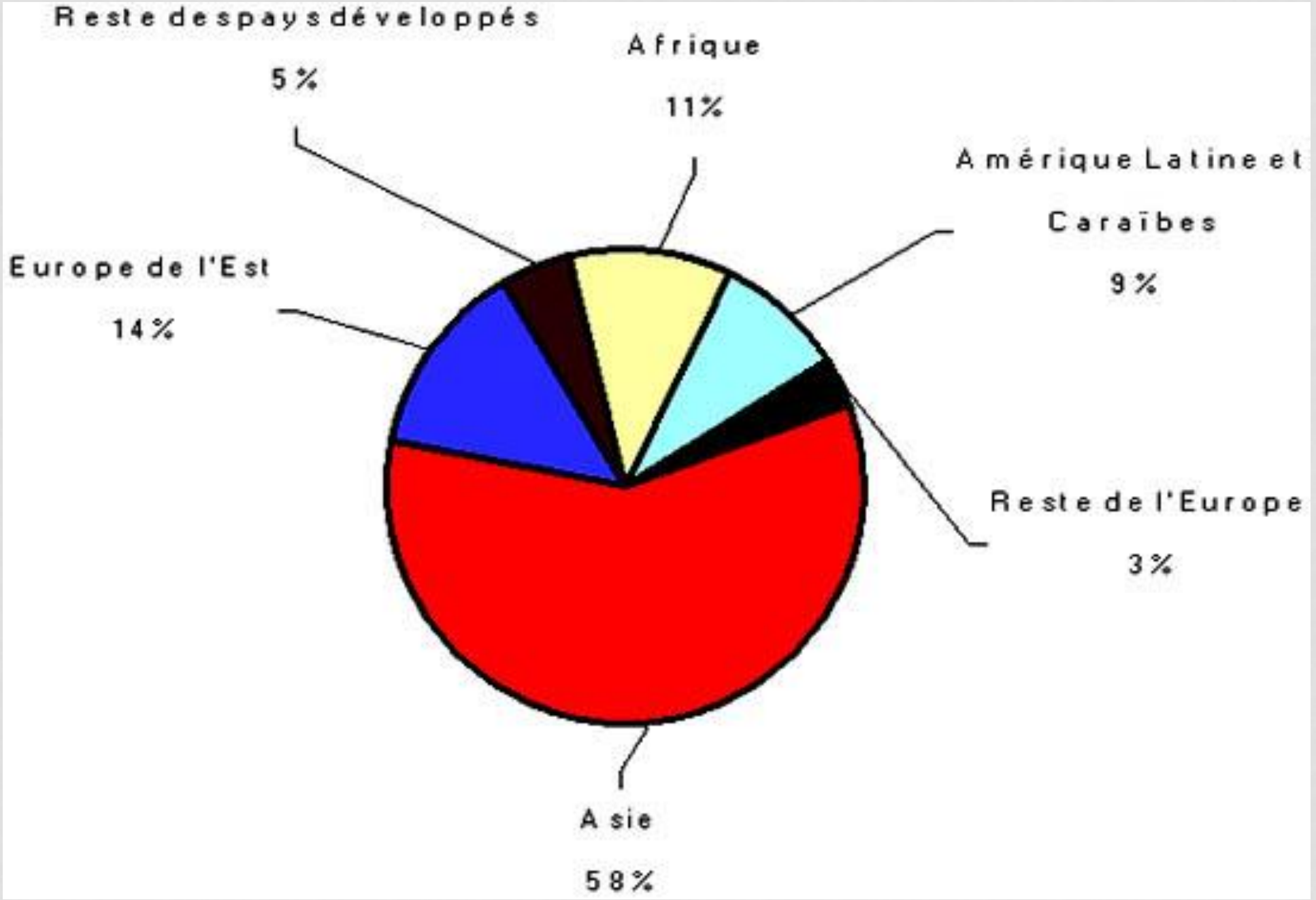

Taux d'IVG ou d'avortement dans le monde

NORTH AMERICA
COUNTRY ICON KEY
COUNTRY COLOR KEY
I
TO SAVE THE WOMAN'S LIFE OR PROHIBITED ALTOGETHER
II
TO PRESERVE HEALTH
III
SOCIOECONOMIC GROUNDS
IV
WITHOUT RESTRICTION AS TO REASON
UNAVAILABLE
CENTER FOR REPRODUCTIVE RIGHTS
THE WORLD'S ABORTION LAWS 2019

AUTORISÉ, LIMITÉ, INTERDIT : LES LOIS SUR L'AVORTEMENT EN EUROPE

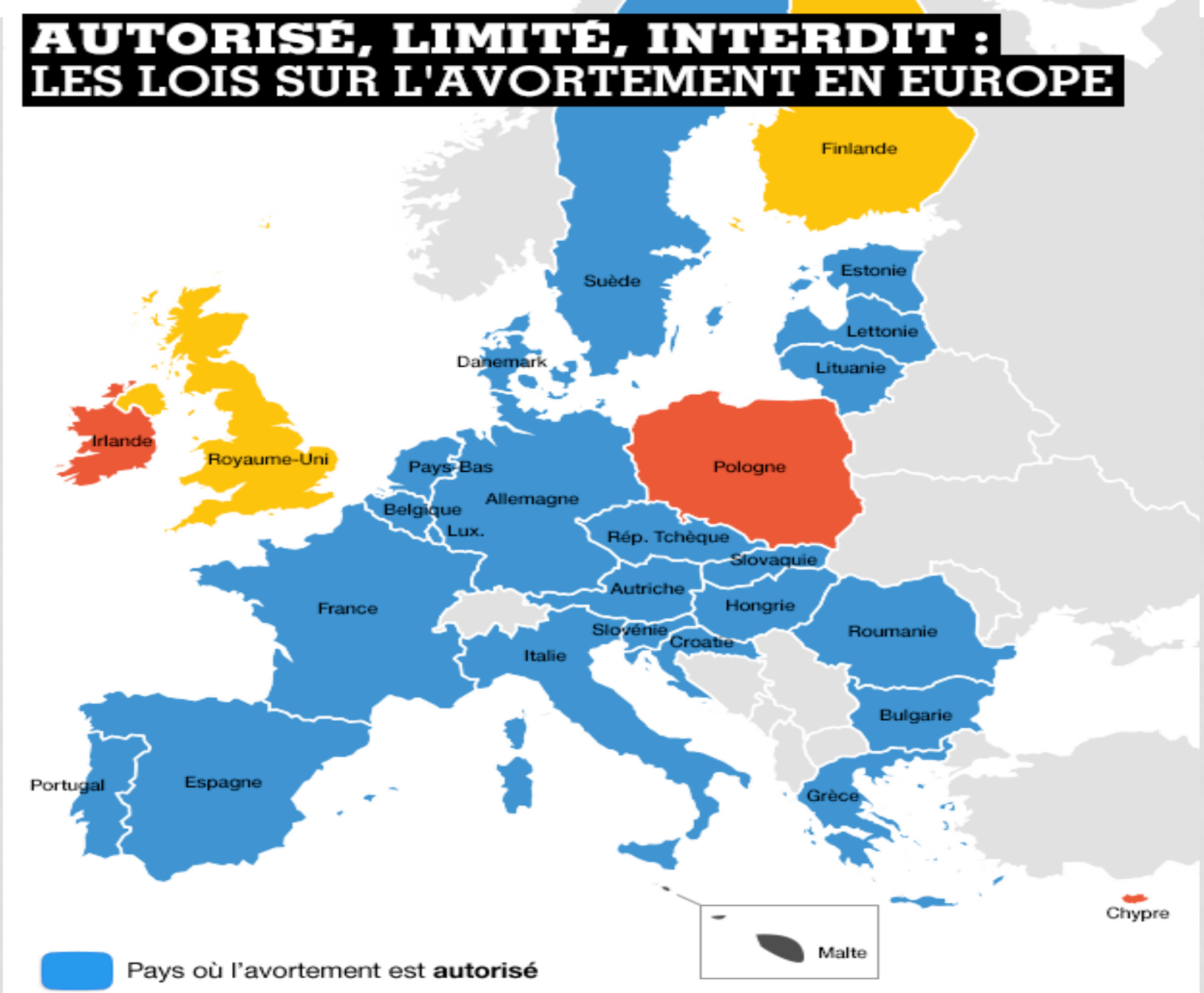

Pays où l'avortement est **autorisé**

Pays où l'avortement est **autorisé mais très encadré**

Pays où l'avortement est **interdit sauf dans certains cas**

Pays où l'avortement est **totalement interdit**

Mai 2018
Source : ONU

FRANCE 24

Avortement : les délais en Europe

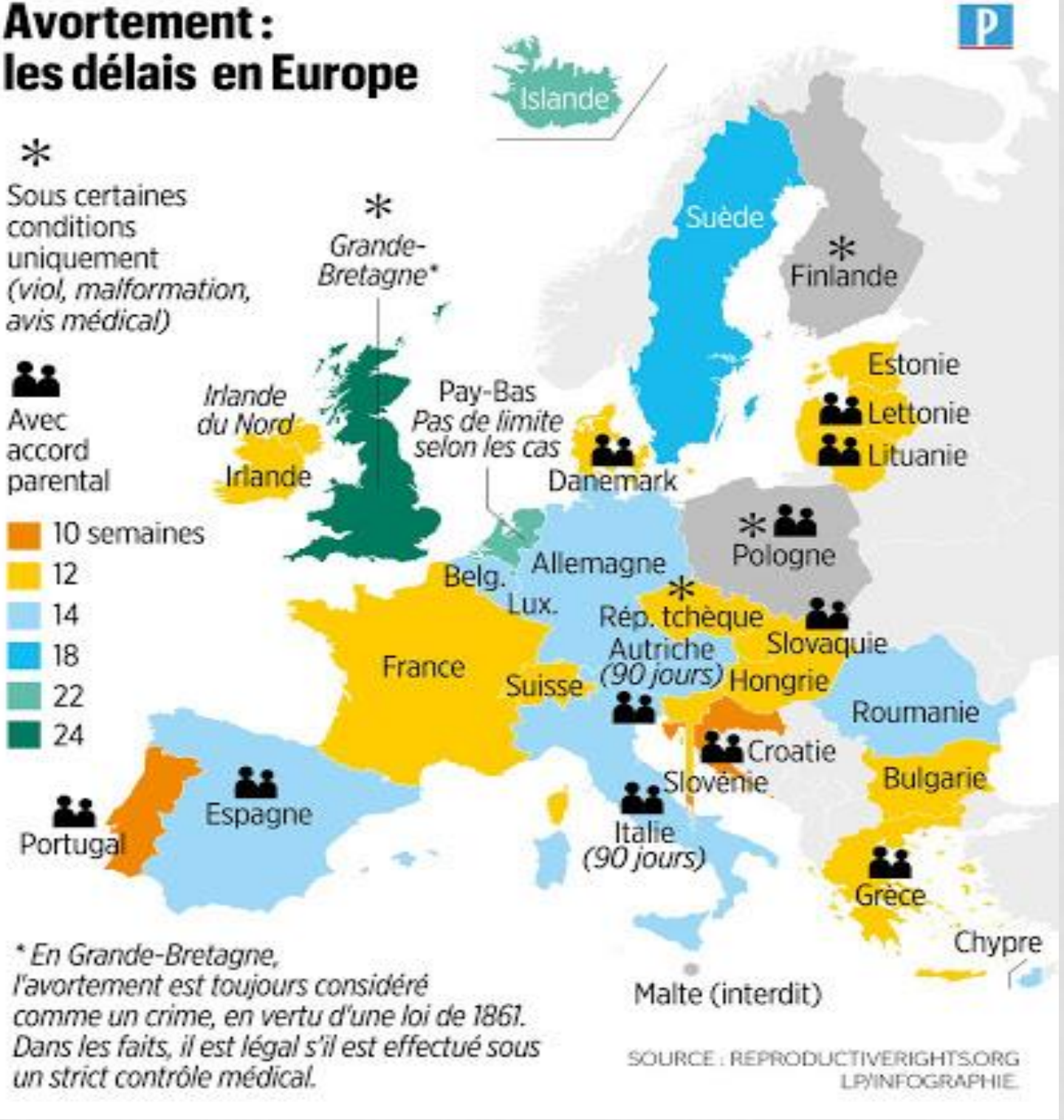

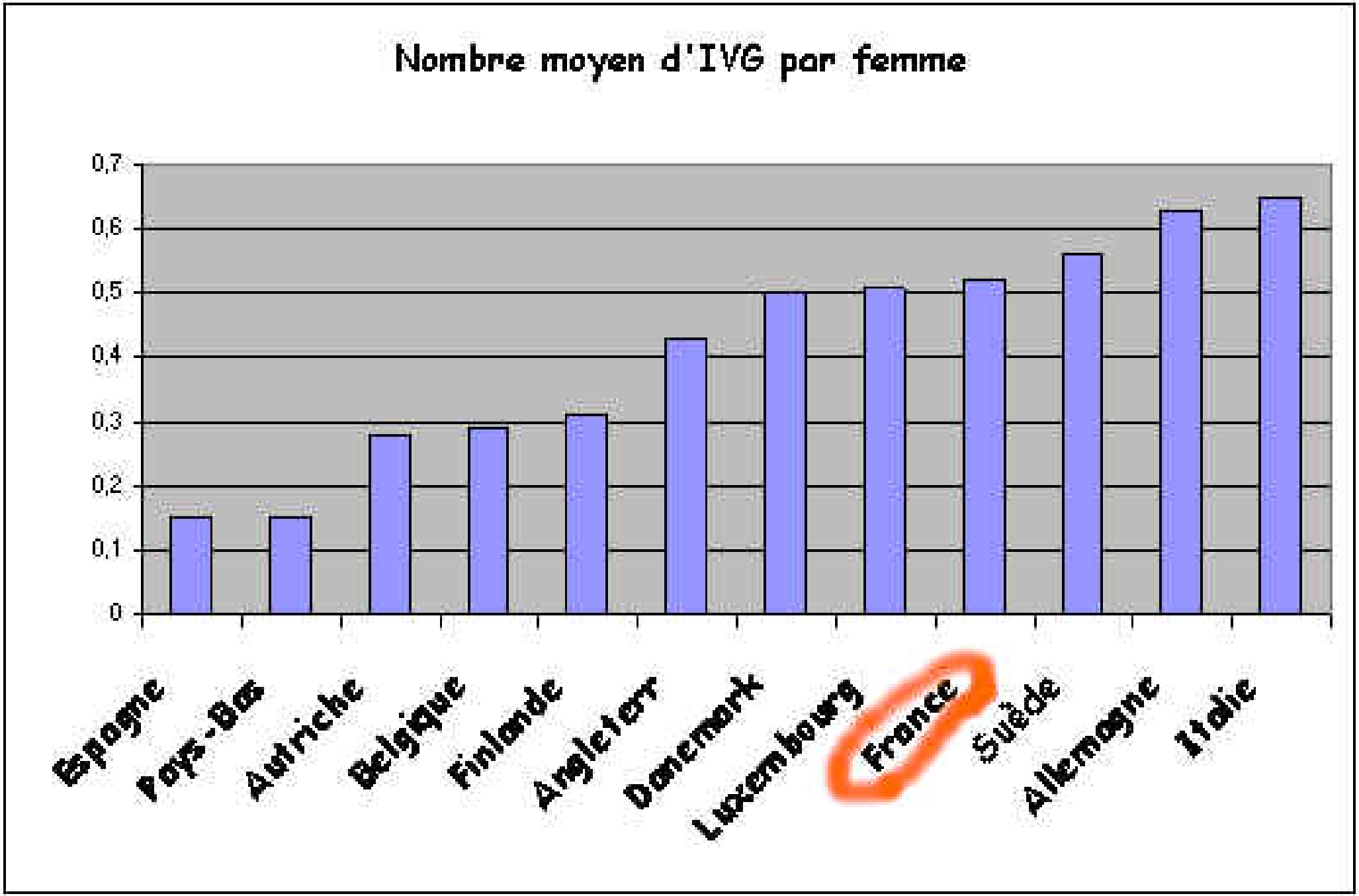
Nombre moyen d'IVG par femme
0,7
0,6
0,5
0,4
0,3
0,2
0,1
0
Espagne
Pays-Bas
Autriche
Belgique
Finlande
Angleterr
Danemark
Luxembourg
France
Suède
Allemagne
Italie

En France

Le taux d'IVG augmente légèrement =232 200 en 2019

Taux moyen de recours IVG = 15,6 est le plus élevé depuis 1990

Min = 10,6 pays de Loire(+0,3) Max métro =22,9 (+2,8)PACA

Max = 39 Guadeloupe-Guyane

GRAPHIQUE 1

Évolution du nombre des IVG et du ratio d'avortement de 1990 à 2019

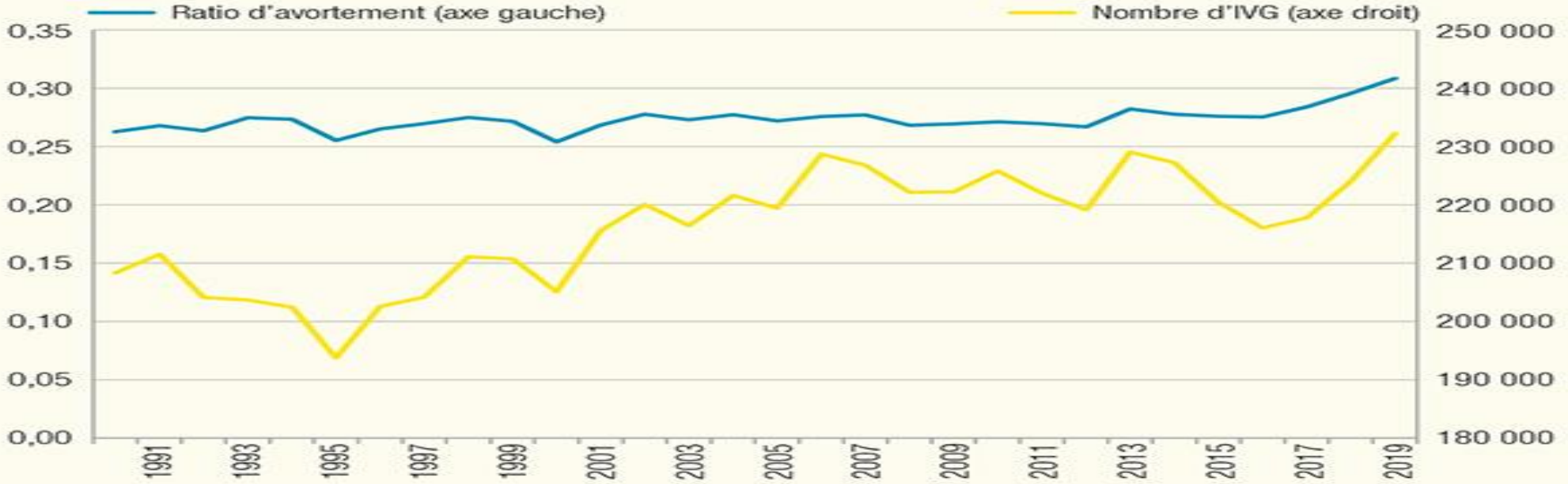

Note • Le ratio d'avortement correspond au rapport entre le nombre d'IVG au numérateur et le nombre de naissances vivantes au dénominateur.
Lecture • En 2019, le rapport est de 31 IVG pour 100 naissances vivantes (ratio de 0,31). 232 244 IVG ont été réalisées en 2019.
Champ • Ensemble des IVG réalisées en métropole et dans les DROM, (y compris les âges inconnus).
Sources • DREES (SAE, PMSI-MCO) ; CNAM (Erasme puis DCIR : nombre de forfaits médicamenteux remboursés, selon la date de liquidation et pour le régime général jusqu'en 2009, selon la date de soin et pour tous les régimes depuis 2010) ; calculs DREES.

Taux de recours à l'IVG en 2019

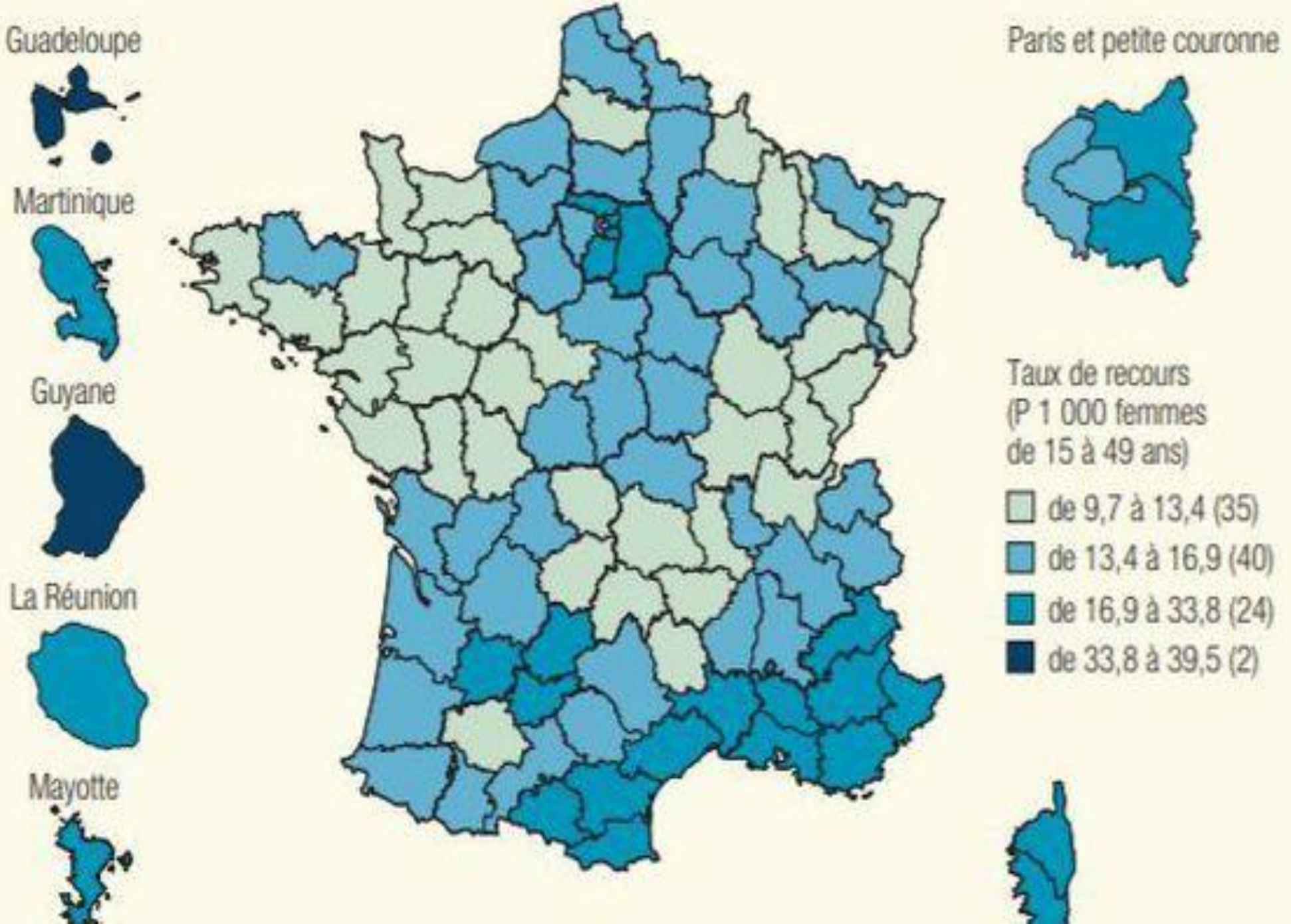

Évolution des méthodes et du secteur d'exercice des IVG de 2001 à 2019

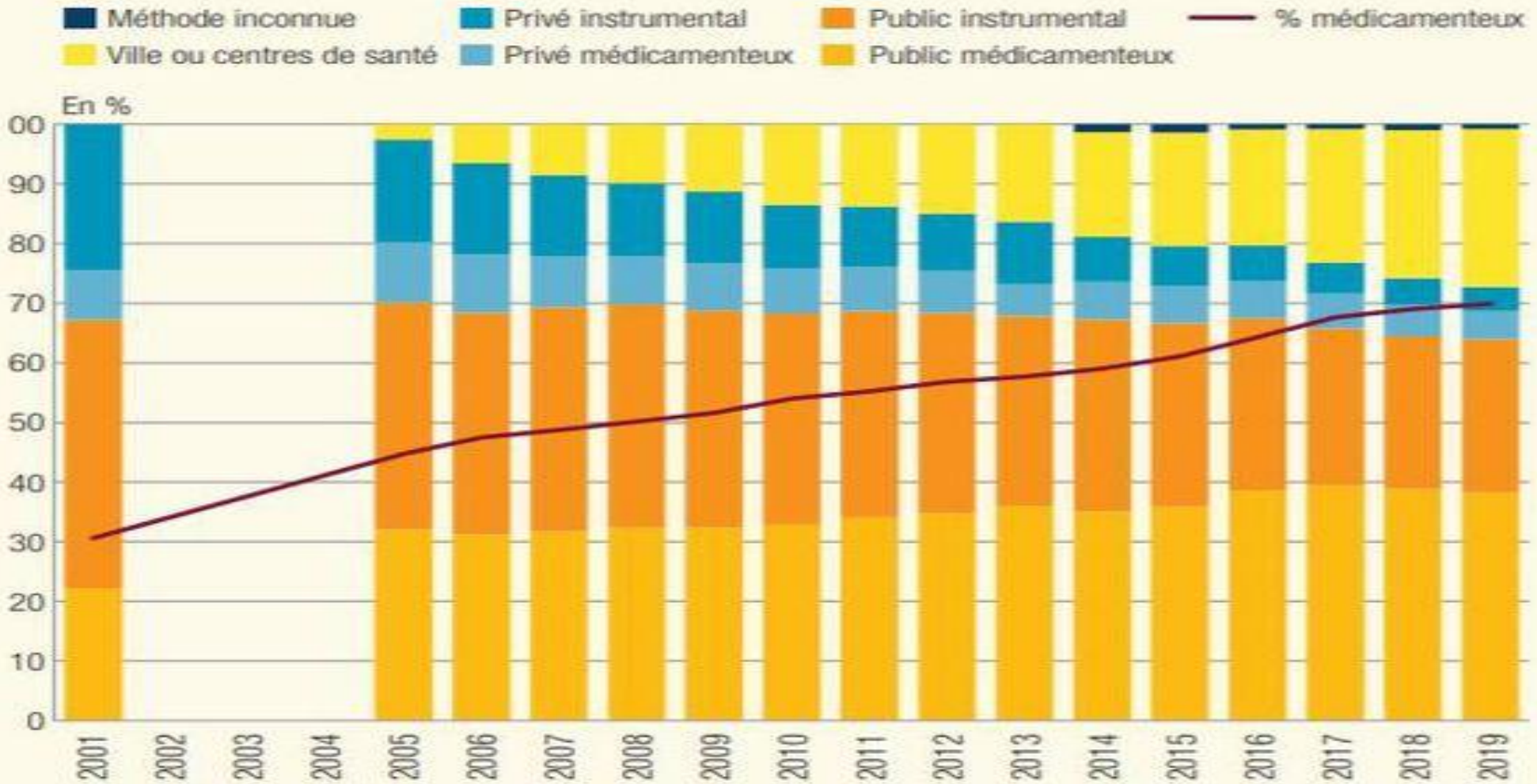

Notes • La pratique des IVG médicamenteuses en centre de santé, centre de planification et d'éducation familiale est possible depuis mai 2009. Pour les IVG hors établissement hospitalier avant 2010, les données ne sont disponibles que selon la date du remboursement et que pour le régime général. À partir de 2010, les données sont disponibles selon la date de soin et pour tous les régimes.
Lecture • En 2019, 26 % des IVG sont réalisées en cabinets de ville ou en centres de santé.
Champ • IVG réalisées auprès des résidentes de métropole et des DROM (non compris Mayotte jusqu'en 2013), hors résidence inconnue.
Sources • DREES (SAE-PMSI jusqu'en 2013, puis PMSI exclusif), CNAM (nombre de forfaits médicamenteux de ville remboursés dans l'année à partir de 2006).

• Rapport DRESS septembre2020
• Résumé

- La légère hausse du taux de recours se confirme

- Un recours en baisse parmi les plus jeunes et en hausse après 25 ans

- Des recours plus fréquents dans les DROM (y compris chez les mineures x2), en Île-de-France et dans le Sud

- Les différences de taux de recours observées entre régions métropolitaines ne peuvent pas s'expliquer par des effets de structure par âge, mais bien par des différences de comportement.

- Plus du quart des IVG sont réalisées hors établissements hospitaliers.
- En 2019, ce sont 70 % des IVG qui sont réalisées de façon médicamenteuse, contre 30 % en 2001(avec de grandes variations régionales). Le nombre d'IVG instrumentales a particulièrement diminué dans les établissements de santé privés, passant de 24 % de l'ensemble des IVG en 2001 à 4 % en 2019.

- Une IVG sur 20 est réalisée entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée.
- Près de 8 femmes sur 10 réalisent leur IVG dans leur département de résidence
- Les femmes aux revenus les plus faible ont plus souvent recours à l'IVG

CONTEXTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE DE L'IVG EN FRANCE

Considéré comme relativement stable en France depuis plusieurs années aux alentours de 220 000 IVG, ce chiffre augmente de façon modérée mais régulière depuis 1995

Pour atteindre 232 000 en 2019

→ **IVG : acte fréquent**

IVG médicamenteuses représentent 70%IVG contre 30% en 2001

La prise en charge des IVG hors établissements de santé demeure toutefois concentrée dans certaines régions.

moins de 10 % des IVG réalisées en libéral en Pays de la Loire et dans le Grand-Est.

31 % des IVG en PACA et en Île-de-France, 36 % à La Réunion, 51 % en Guyane et 56 % en Guadeloupe

42 % des gynécologues médicaux ou obstétriciens, 48 % des généralistes et 43 % des sages-femmes en ont réalisées moins de 10 en 2019

GRAPHIQUE 4

Évolution des taux de recours à l'IVG selon l'âge de 1990 à 2019

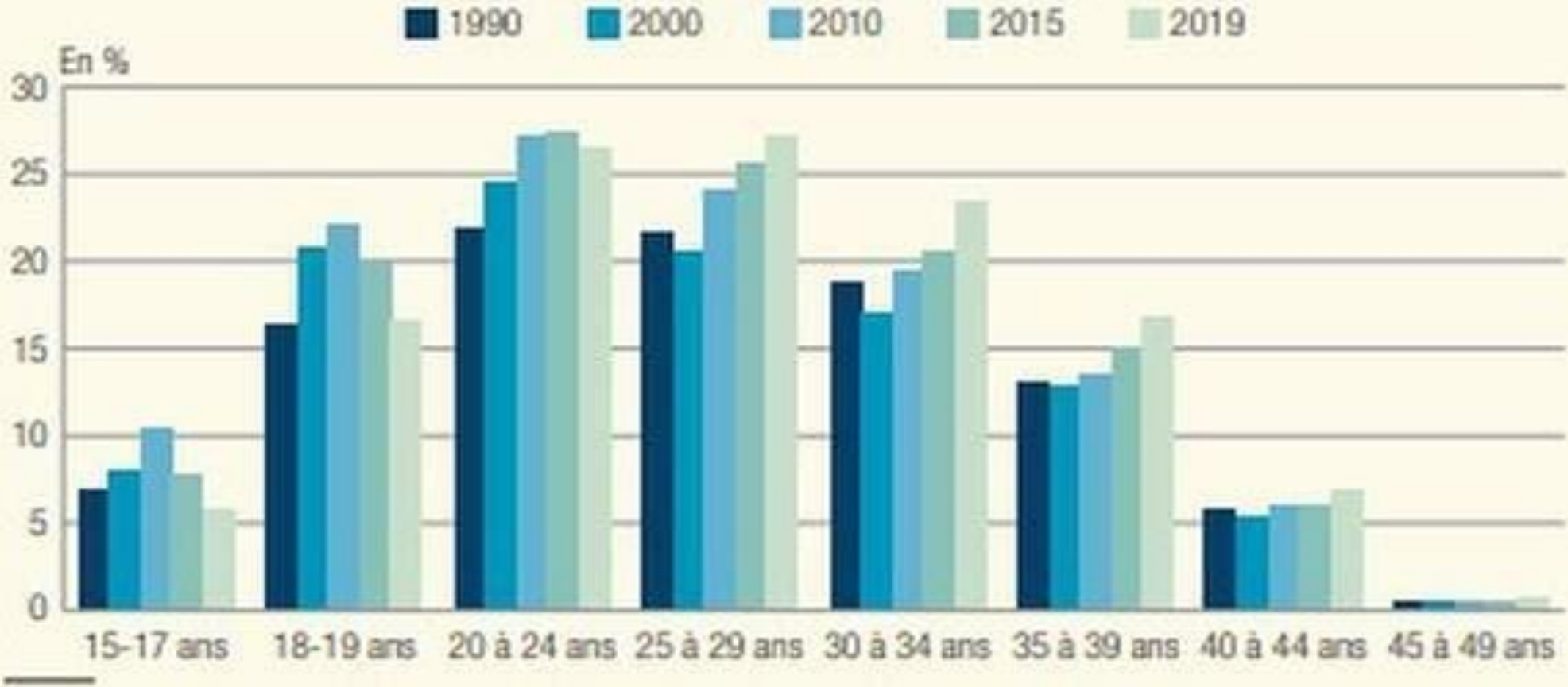

Lecture • En 2019, le taux de recours est de 5,7 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 17 ans.
Champ • Ensemble des IVG réalisées en métropole et dans les DROM (hors femmes de moins de 15 ans ou de 50 ans ou plus ou dont l'âge est inconnu).
Sources • DREES (SAE), CNAM-TS (Erasme puis DCIR : nombre de forfaits médicamenteux remboursés selon la date de liquidation et pour le régime général jusqu'en 2009, selon la date de soin et pour tous les régimes depuis 2010) ; ATIH (PMSI) ; Insee (estimations localisées de population au 1er janvier 2016) calculs DREES.

N’oublions jamais que 30% des femmes qui accouchent n’avais pas « prévu » cette grossesse

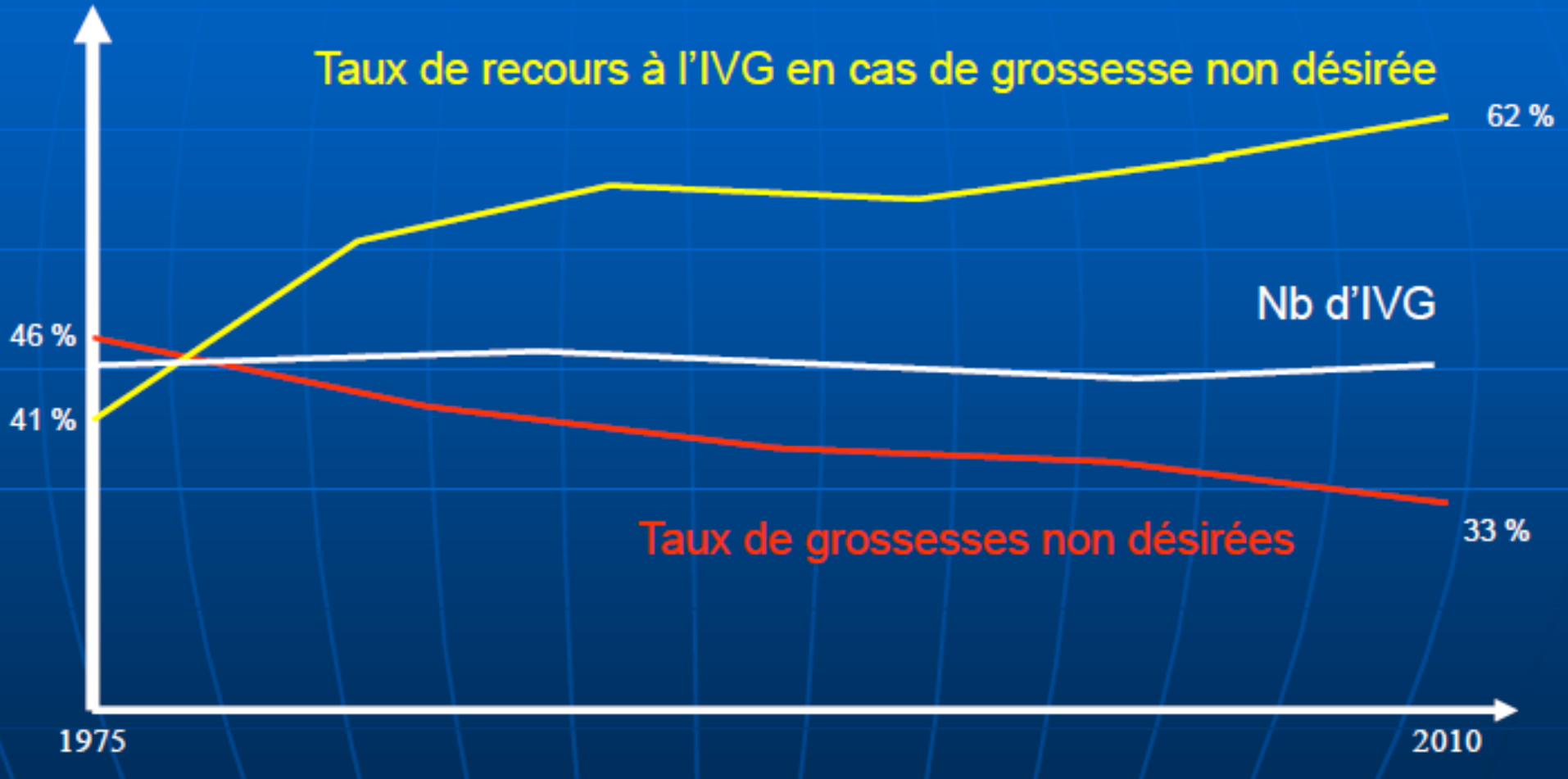

Nathalie Bajos, Caroline Moreau

IVG la LOI en France

- < 14 SA = 12 semaines de grossesse.
- Mineures sans autorisation parentale (adulte référent)
- Fin du délai de réflexion de 7 jours sauf si entretien psycho –social (48h)
- Fin de l'entretien psycho social systématique sauf chez mineures.

- Nous adresser toutes demande de femme même incertaine le plus rapidement possible.

- Retard de règle plus petits signes de grossesse c'est suffisant
- Test urinaire en pharmacie = OK

- On prendra le temps si besoin au centre d'IVG.

IVG en France:

2 techniques
2 délais d'utilisation
2 lieux de réalisation,
2 lieux de résidence
pour la femme

La femme fait:

- Une Demande
- Le Choix
- Prend la décision

D’interrompre une grossesse

- Pas d’une méthode
- Pas d’interrompre une grossesse si méthode…
- Ensuite , on lui donne le choix

CHOIX

1. Clair

1. Décision personnelle
2. Décision de couple
3. …

2. Choix contraint

1. Pressions
    1. Famille
    2. Compagnon
    3. Travail
    4. Société
    5. ….

3. Non Choix

1. Décisions incertaines
2. Occultations de la grossesse
3. …

Enquête quimpéroise sur 100 femmes en 2019

- Age entre 16 et 52 ans (médiane = 29 ans)
- 81% des femmes se déclarent en couple (depuis 1 mois à 23 ans)
- Quand elles sont en couple
  - 10% ont pris la décision **seule**
  - **Si décision à 2:**
    - **92% décision conjointe 50/50**
    - 88% des hommes = soutien
    - 3% c'est l'homme qui « impose l'IVG ».
    - 5% c'est l'homme qui voudrait que compagne garde grossesse.

Les différentes techniques d'IVG

IVG chirurgicale	IVG médicamenteuse
Un Acte	Un parcours
Chirurgical	début défini (GIU) Arrivée attendue –Parcours aléatoire
Réalisation médicale	Réalisation par la femme

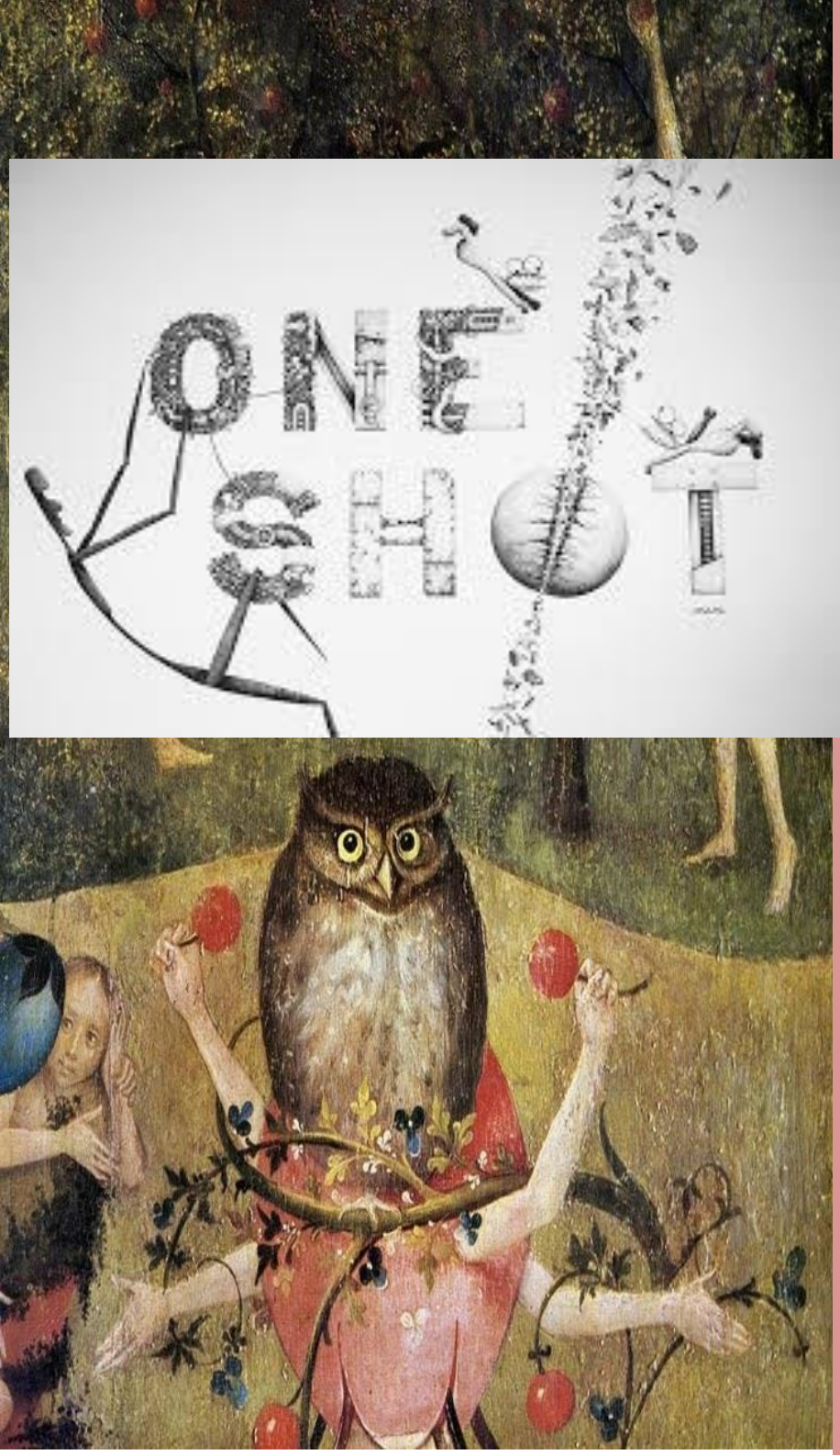

IVG CHIRURGICALE
7/14SA
Aspiration « curetage »

- **Rarement la technique initiale choisi par les patientes. Peur de la chirurgie.**
- **Acte radical.**
- **Hospitalisation de jour = 1 jour**
- **Risque = Perforation mais préparation du col**
- **Infection = ATB**
- **Ce n’est plus une cause de Stérilité**

- **Inconvénients =Acte Chirurgical avec ses risques. Et il faut être # 7 SA**
- **Avantages = Radical, efficace, Bloque une seule journée, peu ou pas de saignements post, peu ou pas de douleurs post, et on peut en profiter pour poser un DIU.**
- **Paradoxalement , souvent mieux vécu**

IVG Chirurgicale ou Instrumentale

Lieux de réalisation :

- Établissement de santé, public ou privé, autorisé à pratiquer les IVG .

- Mode de réalisation
  - AG
  - Rachi – anesthésie
  - AL
  - Hypnose

- Prise en charge sécu 100%

- Pass sanitaire et test dépistage Covid

IVG médicamenteuse

< 7 SA - < 9SA (covid)

- **En établissement de santé public ou privé agrée ou** en centre de santé, un centre de planification ou d'éducation familiale et un établissement de santé agréé (cf. convention type annexe 22-1 du CSP). C
- **La femme pourra soit etre hospitalisée 4 heures, soit rester à son domicile (sous conditions).**

Technique

- Prise de 2 médicaments à 36-48 heures d'intervalles.
- La Mifépristone , anti progestérone qui va arrêter la grossesse, puis, Misoprostol pour déclencher les contractions et l'expulsion.
- Visite de contrôle obligatoire pour vérifier l'efficacité .
- Les saignements peuvent arriver plus ou moins vite, être plus ou moins abondants et durer plus ou moins longtemps.
- Les douleurs souvent présentes sont généralement courtes dans le temps mais doivent être anticipées.

Avantages:

Discret- peu commencer tôt (même si il faut une image écho) – peut se réaliser en ville par son médecin ou sa sage femme - possibilité de rester à domicile…

Inconvénients:

« échec » , rare, 1% de grossesse évolutive et 5 % de curetages – Hémorragie- temps avant certitude de réussite de la méthode – vision de l'expulsion.

Contre-indications communes

Contre-indications aux **médicaments = RARES**

- **Mifépristone**
  - Allergie connue à la mifépristone
  - Insuffisance surrénale chronique
  - Corticothérapie chronique
  - Porphyrie (anémie)

- **Misoprostol**
  - Allergie connue au misoprostol
  - Allergie connue aux prostaglandines

Contre-indications communes

Contre-indications à

la Méthode

- **Grossesse ectopique**
  - Confirmée ou suspectée
- **Troubles hémorragiques**
- **Traitement Anticoagulant**
- **Anémie profonde (Hb < 9g)**
- **Grossesse sur DIU**
  - Si DIU non enlevé
- **Insuffisance rénale sévère**
- **Insuffisance hépatique sévère**

Ce ne sont pas des contre-indications à eux seuls

- **Utilisation d'AINS.**
  - Bien que les AINS bloquent la synthèse d'une enzyme responsable de la synthèse de prostaglandine, ils ne bloquent pas une prostaglandine (ou analogue) Exogène
- **Allaitement**
  - Mifépristone = RAS
  - Misoprostol = OMS = RAS
    très petit risque de trouble digestifs chez bébé = arrêter l'allaitement 24 heures
- **Grossesse sur DIU**
  - DIU enlevé

Dans l’urgence

Prends ton temps

Non Indications à l'IVG médicamenteuse Communes

« Appréciation au cas par cas »

- Patiente ne comprenant pas les explications fournies
- Ambivalence
- Besoin de temps
- Trop pressée (ne veut pas de temps..)
- Grossesse initialement désirée
- « Choix contraint »
- Fragilité psychologique
- Impossibilité de visite de contrôle (voyage….)
- Emploi du temps surchargé
- Séro positivité au VIH ?

Non indications spécifiques à l'IVG médicamenteuse au domicile

(cas par cas)

- Mineure sans autorisation parentale
- Patiente très isolée
- Patiente sans hébergement fixe
- Absence de moyens de locomotions
  - Pas de permis
  - Pas de voiture
- Charge familiale très importante (enfants nombreux en bas âge…)

On tord le cou
aux idées
fausses

C’est Vrai

Je peux faire une IVG médicamenteuse chez une femme

1. De plus de 35 ans
2. Chez une femme fumeuse
3. De plus de 35 ans, même si elle est fumeuse.
4. Qui a un utérus fibromateux
5. Qui a de l’asthme
6. Qui a une valvulopathie (Ajouter traitement ATB)
7. Qui a une grossesse gémellaire
8. Qui est porteuse d’une cicatrice utérine
9. Qui est obèse (pas de modification des doses)

Problématique de l’adulte référent

NUMÉRO VERT NATIONAL

0 800 08 11 11 — Service & appel anonymes et gratuits

Sexualités, contraception, IVG

Porté par le Planning Familial, ce numéro vert national garantit un accès égal à l'information, à la santé sexuelle et reproductive et à l'exercice des droits à toutes et tous sur l'ensemble du territoire avec :

- **sa ligne d'écoute, d'information et d'orientation anonyme et gratuite (depuis les téléphones fixes et mobiles) ouverte le lundi de 9h à 22h et du mardi au samedi de 9h à 20h**
- **ses écoutant.e.s professionnel.le.s qualifié.e.s dont l'éthique est centrée sur le respect de la confidentialité et de la liberté de choix des personnes**

Il a pour objectif la promotion de l'autonomie de chacun.e en matière de santé sexuelle et reproductive !

IVG les adresses